

Le 22 juillet 2011

Monsieur Denis Dumas
M^e David Blair
Regroupement des Entrepreneurs et des Camionneurs Indépendants du Québec
900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 600
Québec (Québec) G1R 2B5

Objet : Opération réinscription au Registre du camionnage en vrac

Messieurs,

Au cours de la semaine du 25 juillet prochain, notre service à la clientèle transmettra une communication écrite aux exploitants de véhicules lourds admissibles à une réinscription au Registre du camionnage en vrac (RCV).

Des 599 exploitants susceptibles de répondre aux conditions de réinscription prévues par la loi, on dénombre 187 personnes physiques et 412 personnes morales. La consultation du Registre des entreprises du Québec (REQ) a permis de constater que 98 personnes morales ont été radiées d'office ou sur demande par le Registraire. De plus, 12 personnes morales ont été radiées d'office suite à une fusion.

Au total, ce sont donc 489 exploitants qui recevront une correspondance de la Commission. Afin de disposer des adresses de correspondance les plus récentes, nous avons procédé à un appariement de nos fichiers avec le fichier des immatriculations de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Sous le thème « **La réinscription au Registre du camionnage en vrac – UNE DÉMARCHE EN TROIS ÉTAPES** », la documentation, rédigée dans un langage clair et simple, fournit toutes les Informations nécessaires à la réinscription d'un client au RCV. Vous trouverez en pièces jointes une copie de ces documents, qui seront transmis aux personnes concernées.

Nous comptons sur votre collaboration pour faire circuler l'information et, le cas échéant, accompagner vos clients dans leur démarche de réinscription.

Il importe de rappeler que les demandes de réinscription, accompagnées des frais requis, devront être reçues à la Commission des transports du Québec **avant le 1^{er} novembre 2011**.

...2

Pour tout renseignement additionnel concernant le processus de réinscription, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné ou avec monsieur André Maheux au numéro sans frais **1 888 461-2433**.

Veillez accepter, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le Directeur du développement stratégique
et des communications

Sylvie Lévesque

pour

Guy Mailhot

p.j. (4)



Le 99 xxxxxxxx 2011

xxxxxxxx, xxxxxxxx
xxxx, xxx xxxxxxx
xxxxxxxxxxxx QC X9X 9X9

Objet : Réinscription au Registre du camionnage en vrac

Madame, Monsieur,

Le 1^{er} janvier 2000, vous étiez inscrit comme exploitant au Registre du camionnage en vrac de la Commission des transports du Québec. Votre inscription a été radiée, puisqu'à cette époque vous n'avez pas signé de contrat d'abonnement avec un titulaire de permis de courtage en services de camionnage en vrac.

En raison de nouvelles dispositions législatives adoptées au cours du mois de juin dernier, vous pouvez demander de vous réinscrire au Registre du camionnage en vrac. Pour ce faire, prenez connaissance de la documentation jointe à la présente.

Si vous désirez vous réinscrire au registre, prenez note que le formulaire dûment rempli doit être retourné à la Commission des transports du Québec **avant le 1^{er} novembre 2011**.

Pour tout renseignement additionnel, veuillez communiquer avec le service à la clientèle de la Commission au numéro sans frais **1 888 461-2433**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le service à la clientèle

p.j. (3)

La réinscription au Registre du camionnage en vrac UNE DÉMARCHE EN TROIS ÉTAPES

Étape 1

Faites les vérifications préalables

Prenez d'abord connaissance des principales règles entourant la réinscription d'un exploitant au Registre du camionnage en vrac, en consultant l'endos du présent document.

Sur demande de l'exploitant dont l'inscription a été radiée du Registre du camionnage en vrac, la Commission des transports du Québec doit le réinscrire s'il satisfait aux conditions suivantes :

- il était inscrit au registre le 1^{er} janvier 2000;
- il n'a jamais été abonné au service de courtage d'un titulaire de permis depuis le 1^{er} janvier 2000.

Selon nos fichiers, vous semblez répondre à ces critères d'admissibilité. Si tel est le cas, vous pouvez demander votre réinscription en présentant une demande à la Commission **avant le 1^{er} novembre 2011**.

Étape 2

Remplissez le formulaire de réinscription au Registre du camionnage en vrac

En suivant les indications, vous pourrez remplir adéquatement votre demande en quelques minutes. Vous pouvez également obtenir de l'aide en joignant le Service à la clientèle de la Commission au numéro sans frais **1 888 461-2433**.

Étape 3

Transmettez votre demande et les frais

Votre demande peut être transmise par télécopieur, courrier ou courrier électronique et doit être accompagnée du paiement des frais d'introduction de 92 \$ et des droits annuels pour le maintien de votre inscription au Registre du camionnage en vrac au montant de 76 \$. Ces frais et droits, totalisant 168 \$, sont payables par carte de crédit ou chèque à l'ordre du ministre des Finances. Si vous payez par carte de crédit, utilisez le formulaire « Paiement des frais et droits » que nous vous avons transmis. Assurez-vous d'inclure tous les documents dans votre envoi car toute omission entraînera des retards dans le traitement de votre demande.

IMPORTANT

La Loi prévoit que votre demande doit être présentée à la Commission **avant le 1^{er} novembre 2011**.

Principales règles entourant la réinscription d'un exploitant au Registre du camionnage en vrac

- Lorsqu'elle réinscrit un exploitant, la Commission détermine dans sa décision :
 - le lieu de son principal établissement;
 - le nombre maximal de véhicules lourds qu'il peut inscrire à un service de courtage, lequel correspond au nombre de camions exploités qui était inscrit au Registre du camionnage en vrac le 1^{er} janvier 2000;
 - la zone ou, le cas échéant, le territoire déterminé dans lequel l'exploitant doit s'abonner à un service de courtage ainsi que le délai accordé à cette fin;
 - les seuls frais d'abonnement¹ qui pourront vous être exigés, lors de votre premier abonnement auprès d'un service de courtage offert par un titulaire de permis, lesquels frais ne pourront excéder 500 \$.
- Outre les frais d'abonnement mentionnés précédemment, les frais de courtage qui vous seront applicables seront les mêmes que ceux applicables aux autres abonnés du titulaire du permis de courtage auprès duquel vous vous abonnerez.
- À titre d'exploitant réinscrit au Registre du camionnage en vrac, vous aurez les mêmes droits, pouvoirs, privilèges et obligations que les autres exploitants inscrits à ce registre.
- Lors d'une assemblée générale extraordinaire, le titulaire de permis de courtage auprès duquel vous serez abonné pourra soumettre à l'approbation prévue par la loi, un règlement qu'il aura fait approuver et dans lequel il prévoit que tous ses règlements en vigueur concernant les services de courtage en transport dans un marché public, et seulement ceux-ci, s'appliqueront aussi dans les marchés autres que publics qu'il dessert.

Important

Le texte ci-dessus est fourni à titre indicatif seulement.
Le texte de la loi prévaut en tout temps.

¹ On entend par frais d'abonnement, ce qui est désigné dans un règlement concernant les services de courtage en transport comme étant notamment un coût d'adhésion, un droit d'entrée, des frais d'inscription ou une contribution de base.

IMPORTANT : Le formulaire dûment rempli doit être retourné à la Commission des transports du Québec avant le 1^{er} novembre 2011.

Les renseignements requis au formulaire sont nécessaires pour traiter votre demande. Les renseignements confidentiels le demeureront sauf dans la mesure prévue par les lois administrées par la Commission des transports du Québec. Ces renseignements peuvent être communiqués à un autre organisme public, s'il y a lieu, dans le cadre d'une entente à cette fin aux termes de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Espace réservé à l'usage de la CTQ

N° entrée :

N° encaissement :

N° réf./dem. :

1 – Identification du demandeur

Entreprise

Nom de l'entreprise

Autre nom sous lequel vous faites affaire, s'il y a lieu.

Individu Masculin Féminin

Nom

Prénom

Autre nom sous lequel vous faites affaire, s'il y a lieu.

Inscrivez les numéros demandés ou cochez les cases correspondant à votre situation :

Numéro d'entreprise du Québec – NEQ

ou Je n'ai pas à être inscrit au Registraire des entreprises (REQ).

R
Numéro d'identification au registre – NIR

ou Je ne suis pas inscrit au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds. Transmettez-moi un formulaire de demande d'inscription.

Adresse du principal établissement

Numéro

Rue

Appartement

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Ind. rég. Téléphone

Poste

Ind. rég. Cellulaire

Ind. rég. Télécopieur*

Adresse de courrier électronique*

*J'accepte de recevoir par télécopieur ou par courrier électronique tout document qui m'est destiné au numéro de télécopieur ou à l'adresse de courrier électronique inscrits ci-dessus et je m'engage à aviser la Commission de tout changement.

2- Déclarations et signature

Je déclare n'avoir jamais été abonné au service de courtage d'un titulaire de permis depuis le 1^{er} janvier 2000.

Je m'engage à déposer à la Commission, une copie signée du contrat d'abonnement prévu au règlement dans les 30 jours suivant la date de l'abonnement.

Je joins une résolution autorisant la présentation de la demande (*requis seulement dans le cas d'une personne morale ou d'une copropriété*).

Je déclare solennellement que tous les renseignements fournis sont vrais et exacts.

Signature du demandeur	Nom (en majuscules)	Date de signature
		Année Mois Jour

Fausse déclaration

Quiconque fait une fausse déclaration ou fournit de faux renseignements commet une infraction et est passible, en plus des frais, des peines prévues par la loi et d'une sanction par la Commission.

Renseignements généraux

Faites parvenir le formulaire accompagné du paiement et des documents exigés:

Par la poste

Commission des transports du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 7^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V5

Par télécopieur

418 644-8034

En personne

545, boulevard Crémazie Est
10^e étage, Bureau 1000, Montréal

200, chemin Sainte-Foy, 7^e étage
Québec

Ligne sans frais

1 888 461-2433

Adresse de courrier électronique

courrier@ctq.gouv.qc.ca

Adresse Internet

www.ctq.gouv.qc.ca



Les renseignements que vous fournissez dans ce formulaire sont traités sous le sceau de la confidentialité et servent exclusivement à traiter les frais ou droits applicables à votre demande.

Espace réservé à l'usage de la CTQ

N° demande :

N° réception :

Vérifié par :

Date :

IMPORTANT

- **Les modes de paiement possibles sont :** paiement direct ou argent comptant (au comptoir seulement), carte de crédit et chèque personnel ou mandat poste (à l'ordre du ministre des Finances).
- Remplir ce formulaire pour les paiements par carte de crédit seulement.

1 – Détail du paiement

Visa Master Card American Express

Date d'expiration

Numéro de la carte

Mois Année

NIR ou N° de dossier (si disponible)

Montant payé

2 – Signature

Date de signature

Signature

Nom (en majuscules)

Année

Mois

Jour

Renseignements généraux

Faites parvenir le formulaire accompagné du paiement et des documents exigés:

Par la poste	Commission des transports du Québec 200, chemin Sainte-Foy, 7 ^e étage Québec (Québec) G1R 5V5	
Par télécopieur	418 644-8034	
En personne	545, boulevard Crémazie Est 10 ^e étage, Bureau 1000, Montréal	200, chemin Sainte-Foy, 7 ^e étage Québec
Ligne sans frais	1 888 461-2433	
Adresse de courrier électronique	courrier@ctq.gouv.qc.ca	
Adresse Internet	www.ctq.gouv.qc.ca	